

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2020-CC-01-012

**MISSION LOCALE POUR
L'EMPLOI DES JEUNES
(MLEJ) : PARTICIPATION -
AUTORISATION DE
SIGNATURE DU PRESIDENT**

**SEANCE
DU 25 FEVRIER 2020**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 35

votants : 42

**DATE DE CONVOCATION :
17 Février 2020**

**SECRETAIRE DE SEANCE :
Marc PLASMANS**

L'an deux mille vingt, le Mardi vingt-cinq Février, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la Salle Polyvalente à Chamant, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'assemblée :

- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE (Raray)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- * Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers Sur Thève)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont L'Evêque)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers-Saint-Frambourg-Ognon)
- * Madame NOUGIER Marie-Hélène (Courteuil) suppléante de Monsieur DUMOULIN François
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

Pouvoirs :

- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis) pouvoir à Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis) ;
- * Monsieur FLEURY Pierre (Senlis) pouvoir à Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) ;
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis) à Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant) ;
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis) à Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis) ;
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis) à Monsieur Benoît CURTIL (Senlis)
- * Monsieur MENEZ Yves (Villers-Saint-Frambourg-Ognon) à Monsieur NOCTON Laurent (Villers-Saint-Frambourg-Ognon) ;
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis) à Madame LOISELEUR Pascale (Senlis) ;

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(s) :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers Sur Thève)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Senlis)
- * Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Madame LELEU-DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Monsieur MENEZ Yves (Villers-Saint-Frambourg-Ognon)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par leur suppléant :

- * Madame NOUGIER Marie-Hélène (Courteuil) suppléante de Monsieur DUMOULIN François

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 35 présents, 13 absents et 7 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Exposé des motifs

Monsieur le Président revient sur les missions de la Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes (MLEJ) qui concernent le territoire de Senlis Sud Oise et au-delà.

La Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes (MLEJ) est une association de la loi 1901 au service des jeunes de 16 à 25 ans révolus en quête d'une insertion professionnelle, d'une formation et/ou d'un emploi. Elle accompagne ces derniers dans leur recherche d'emploi, et ce à travers des conseils, ateliers, salons professionnels (...).

Elle organise des forums pour l'emploi pour mettre en relation entreprises et demandeurs d'emploi. La Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes propose donc de nombreux services aux jeunes de 16 à 25 ans.

La MLEJ met également en œuvre le dispositif de la « *Garantie Jeunes* », dispositif qui permet aux jeunes de recevoir une préparation à l'employabilité, un accès à de premières expériences professionnelles et l'attribution d'une allocation mensuelle en appui à l'accompagnement personnalisé.

La MLEJ accompagne les jeunes dans l'emploi grâce également au parrainage assuré par des adultes expérimentés.

Les conseillers(ères) en insertion professionnelle sont à la disposition des jeunes pour les recevoir. A ce titre, cela permet de conseiller et d'aider les jeunes intéressés à résoudre l'ensemble des problèmes que peut poser leur insertion sociale et professionnelle : orientation, formation, emploi, logement, santé.

Elle est actuellement financée par l'Etat, le Conseil Régional Hauts-de-France et les Communautés de Communes de l'Aire Cantilienne, du Pays de Valois et Senlis Sud Oise.

Le montant de la participation demandé pour le compte de l'année 2019 était de 37 733,00 euros.

Pour rappel, le montant des participations antérieures est de :

Années	Montant de la participation en euros
2017	42 195,00 euros
2018	37 733,00 euros
2019	37 733,00 euros

Le montant de la participation pour le compte de l'année 2020 est identique à celui de 2019, soit de **37 733,00 euros**.
Monsieur JEUDON ne prend pas part au vote et se retire.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande émise par la Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes en date 24 Septembre 2019,

Considérant l'intérêt communautaire des missions et activités de la Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes,

Considérant l'adhésion de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise et la participation versée pour l'année 2019,

Considérant la nécessité d'inscrire la participation demandée dans le budget général, chapitre n°65, autres charges de gestion courante, article n°657,

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 40 voix « POUR », 1 voix « CONTRE » de Monsieur LESAGE, aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire :

- **D'AUTORISENT** Monsieur le Président à signer la convention,
- **DECIDENT DE VERSER** la participation susvisée d'un montant de **37 733,00 euros** pour le compte de l'année 2020 avec la condition de la signature d'une convention d'objectifs et de moyens,
- **DECIDENT D'INSCRIRE** les crédits budgétaires y afférents dans le cadre du futur budget primitif 2020 (chapitre n°65).

Après le vote, Monsieur JEUDON réintègre la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.
Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Sous-préfecture,
Le : **09 MARS 2020**
Et de l'affichage le : **09 MARS 2020**
Le Président, 
Philippe CHARRIER



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le **09 MARS 2020**

Le Président,
Philippe CHARRIER

